

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2350

3 octobre 2011

SOMMAIRE

ACE Fashion S.A.	112763	Falconbourg S.à.r.l.	112788
Alpina Real Estate GP II	112787	Fanisi Venture Capital Management S.A.	112788
Athena Private Equity 2 S.A.	112800	Financial Solutions Holding S.A., SPF ...	112789
Aures Services S.A.	112787	Finlabo Investments Sicav	112789
Avant-Garde Yachts S.A.	112788	General Electric International Japan In- vestments I S.à r.l.	112791
Beltone MidCap Management S.A.	112793	Globo Lux S.A.	112791
Belvall Capital S.A.	112754	Grayson Investment Group S.A.	112789
Carey Consultants S.A.	112796	Horizont Marine S.A.	112792
Cefeal S.à r.l.	112772	HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	112793
Dendrobium S.A.	112766	Ifiducia S.à r.l.	112776
Dominus Consulting S.A.	112766	I&G Galileo Sàrl	112796
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	112755	I&G Galileo Sàrl	112793
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	112762	I&G Galileo Sàrl	112794
Dory 1 (NFR) S.à r.l.	112762	Independent Research Holding S.A.	112790
Dory 1 S.à r.l.	112762	Kaola S.à r.l.	112767
Dory 2 S.à r.l.	112766	Kocham S.A.	112791
Dory 3 S.à r.l.	112767	Lambaro S.à r.l.	112781
Dory 4 S.à r.l.	112767	Look Group 1 S.à r.l.	112789
Dragon Noir Invest S.à r.l.	112772	Luxembourg Brands S.à r.l.	112756
EAVF WGS SCS	112775	Paw Luxco II S.à r.l.	112782
EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.	112776	Promo Weiss S.à r.l.	112784
EIP Participation S1 S.à r.l.	112780	Redoma S.à r.l.	112775
EIP Participation S2 S.à r.l.	112787	Safindi Re S.A.	112776
Else 1 S.à r.l.	112755	Sofin Credit S.A.	112794
Else 1 S.à r.l.	112772	Stratford Capital Management S. à r.l. ..	112794
Else 2 S.à r.l.	112774	Tinsel Group S.A.	112768
Euros Plans International S.A.	112768	Varisa Holding S.A., SPF	112774

Belvall Capital S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 147.349.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of July,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared

Belvall Holdings S.A. (in liquidation), a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.513,

here represented by Mr Franck Decninck, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 11 July 2011.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Belvall Capital S.A. (in liquidation), a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.349, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 August 2009, number 1575 (hereinafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 April 2011, number 768.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg to 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend the Article 2 al. 1 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

" **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Bertrange."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juillet,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Belvall Holdings S.A. (en liquidation), une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 513,

ici représentée Monsieur Franck Deconinck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 11 juillet 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul associé de Belvall Capital S.A. (en liquidation), une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 349, constituée suivant acte notarié en

date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 août 2009, numéro 1575 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2011 sous le numéro 768.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg à l'adresse 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2, alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. LAC/2011 /32723.Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011113614/80.

(110130000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011113651/13.

(110129578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Else 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.586.

Extrait des résolutions des associés du 1^{er} Août 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet au 21 septembre 2010.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113661/15.

(110129679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Luxembourg Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.476.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Newell Investments Inc., a Delaware corporation, incorporated on 7 June 1991, a having its registered office at 2711 Centerville Rd., Ste. 400, Wilmington, DE 19808 (United States of America),

here represented by Mr. Tamas MARK, corporate officer, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, by virtue of a proxy given under private seal on 7 July 2011

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The Company's corporate object consists of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition or transfer of all types of intellectual property rights, such as, but not limited to, corporate and business names, trade names, internet domain names, logos, trade marks, trade marks applications, trade dress, designs, patents, patents applications, service marks, service marks applications, copyrights, copyrights applications, licenses, inventions, permits, know how, technology and rights on software.

The Company can, in general, perform all commercial, industrial, financial, movable or immovable transactions directly or indirectly relating to its corporate object or of such nature to facilitate the accomplishment, including borrowing and granting loans to the extent this activity does subject the Company to the requirement to be approved or licenced by the Luxembourg financial sector authority.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Luxembourg Brands S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125,- (one hundred and twenty five Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of two or more managers designated as a class A manager or as a class B manager. The managers may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a board meeting only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at the meeting. The managers can participate at any board meeting via any modern telecommunication means. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at the meeting and with at least one favourable vote from a class A manager and one favourable vote of a class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when each manager expresses its approval in writing by e-mail, facsimile, regular mail or any other similar means of written communication. The entirety of the written approvals will form the minutes giving evidence of the resolution.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. The Company shall be bound (A) in connection with Strategic Matters (as defined in the below paragraph) by the joint signature of one class A manager together with one class B manager and (B) in connection with all Non-Strategic Matters (as defined below) the Company shall be bound by the sole signature of any class A manager.

"Strategic Matter" means a matter with respect to: (i) any transfer of a branch of activity of the Company, (ii) the seat of the Company and the agreements governing the lease of premises used by the Company, (iii) the acquisition, sale or any other type of transaction in connection with securities representing debt or equity, (iv) approval of filing or settling lawsuits with legal fees estimated at or above US\$250,000 involving patents owned by the Company or US\$100,000 involving trademarks owned by the Company; (v) capital expenditures of US\$500,000 or above; (vi) acquisitions and divestitures relating to patents or trademarks owned by the Company or to be acquired by the Company where the purchase price is US\$500,000 or above; (vii) approval of budgets related to patents and trademarks owned by the Company; (viii) annual trademark renewal instructions or patent annuity instructions; or (ix) any other matter determined to be Strategic by unanimous approval by all of the board of managers.

"Non-Strategic Matter" means a matter, which is not a Strategic Matter as defined above. In particular, the following matters are considered Non-Strategic Matters: clearance of new trademarks, interpreting patentability and freedom-to-operate searches, obtaining disclosures of inventions for preparation of patent applications, filing patent and trademark applications, prosecuting patent and trademark applications including requests for patent examination, office actions (administrative actions with patent offices) and re-examinations, recordal of title updates including mergers, name changes, assignments and other updates, trademark renewals outside of the annual trademark renewal process, due diligence of intellectual property matters and transfer of files for new acquisitions and divestitures where the purchase price is under US\$500,000; filing or defending against trademark opposition and cancellation proceedings; sending and responding to cease and desist letters relating to trademarks, patents and domain name matters; initiating or defending against raids, civil actions, criminal proceedings and customs enforcement with respect to trademarks, patents and domain name matters including analysis, litigation strategy, settlement/resolution positions and responding to discovery requests where estimated legal fees for such litigation related to trademarks are less than US\$100,000 or if related to patents are less than US\$250,000, UDRP or other dispute proceedings for domain names,

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the total amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder appoints:

A) Ms. Lisa WINGER, born March 26, 1962 in California, USA, residing professionally at 2707 Butterfield Road, Ste. 100 in Oak Brook, IL 60523, United States, as Class "A" manager of the Company for an undetermined duration;

B) Mr. Frank VAN COPPENOLLE, born on 16 June 1971 in Ronse, Belgium, residing professionally at Industriepark Noord 30, 9100 Sint Niklaas, Oost-Vlaanderen, Belgium, as Class "A" manager of the Company for an undetermined duration and

C) Ms. Laetitia ANTOINE, born on March 30, 1973 in Woippy, France, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Class "B" manager of the Company for an undetermined duration;

2) The registered seat of the Company is 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet;
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Newell Investments Inc., une société du Delaware, constituée le 7 juin 1991, ayant son siège social à 2711 Centerville Rd., Ste.400, Wilmington, DE 19808 (État-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Tamas MARK, corporate officer, résidant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

De manière générale, la Société peut faire toute opération commerciale, industrielle, financière mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter l'accomplissement, y compris emprunter et l'octroi de prêt dans la mesure où cette activité ne soumet pas la Société à l'obligation d'être agréé par la Commission de Surveillance sur le Secteur Financier.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Luxembourg Brands S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants ou plus désignés comme gérants de classe A ou de classe B. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance a le pouvoir de délibérer ou d'agir lors d'une réunion du conseil seulement si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les gérants peuvent participer à toute réunion par voie de télécommunication moderne. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion et nécessitent le vote favorable d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut prendre des décisions par voie circulaire avec l'unanimité des gérants lorsque chaque gérant exprime son accord par écrit dans un courrier électronique, une télécopie, un courrier ordinaire ou par le biais de tout autre moyen de communication écrite. L'ensemble des accords écrits constituera les minutes des résolutions.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. La société sera engagée (A) pour ce qui concerne les Domaines Stratégiques (tel que défini au paragraphe ci-dessous), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B et (B) pour ce qui concerne les Domaines Non-Stratégiques (tel que défini ci-dessous) la société sera engagée par la signature unique d'un gérant de classe A.

"Domaine Stratégique" signifie un domaine concernant: (i) tout transfert d'activité ou d'une succursale de la Société, (ii) le siège de la Société et les contrats régissant la location des bureaux que la Société utilisent, (iii) l'acquisition, la vente ou tout autre type d'opération en relation avec les valeurs mobilières représentant de la dette ou du capital, (iv) approbation du dépôt d'une plainte ou d'une transaction portant sur un litige judiciaire pour lequel les honoraires d'avocat s'élèvent à plus de USD 250.000 (deux cent cinquante mille US dollars) portant sur des brevets d'invention appartenant à la Société ou à plus de USD 100.000 (cent mille US dollars) portant sur des marques de fabrique appartenant à la Société; (v) des dépenses en capital de plus de USD 500.000 (cinq cent mille US dollars); (vi) tout acquisition ou désinvestissement concernant des brevets d'invention ou des marques de fabrique appartenant à la Société ou que la Société envisage d'acquérir dont le prix d'achat est de USD 500.000 (cinq cent mille US dollars) ou plus; (vii) approbation des budgets concernant les brevets d'invention et les marques de fabrique appartenant à la Société; (viii) les instructions pour le renouvellement annuel des marques de fabrique ou les instructions pour les annuités des brevet d'invention; ou (ix) tout autre domaine défini comme étant stratégique par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

"Domaine Non-Stratégique" signifie un domaine qui n'entre pas dans la définition de Domaine Stratégique tel que défini ci-dessus. En particulier, les domaines suivants sont des Domaines Non-Stratégiques: recevoir l'autorisation pour de nouvelles marques de fabrique ou leur enregistrement, se prononcer sur la faisabilité d'un dépôt d'un brevet d'invention, les recherches de types "freedom-to-operate", faire le nécessaire en matière de divulgation d'invention pour la préparation de requête concernant des droits d'invention, déposer des requêtes concernant des droits d'invention et des marques de fabrique, engager des poursuites concernant des requêtes en matière de brevet d'invention et marques de fabrique, y compris des demandes d'instruction concernant des brevets d'invention, procéder aux mesures administratives avec les bureaux d'enregistrement de brevet d'invention, et veiller aux re-examination, l'enregistrement des mises à jour de titres, y compris des fusions, changement de noms, cessions et autres mises à jour, renouvellement des marques de fabrique en dehors de la procédure annuelle de renouvellement, audit sur toute questions afférent aux droits de propriété intellectuelle et transfert de dossiers pour tout acquisition ou désinvestissement lorsque le prix d'achat est inférieur à USD 500.000 (cinq cent mille US dollars), engager des procédures judiciaires ou administratives pour la défense de droits ayant trait à des brevets d'invention, faire opposition à de telles procédures ou les annuler, s'occuper de la correspondance en matière de marques de fabriques, brevets d'invention et noms de domaine, attaquer et se défendre dans le cadre d'attaque en tout genre, actions au civil ou au pénal, et tout procédure concernant la douane pour les marques de fabrique, les brevets d'invention et les noms de domaine, y compris procéder aux analyses, déterminer la stratégie de contentieux, déterminer la position pour une transaction ou autre technique de résolution de litige et répondre à des requêtes de type "discovery requests" lorsque les honoraires d'avocats pour un tel litige concernant une marque de fabrique sont inférieurs à USD 100.000 (cent mille US dollars) ou inférieurs à USD 250.000 (deux cent cinquante mille US dollars) en matière de brevet d'invention, s'occuper des procédures UDRP ou autres procédures contentieuses pour des noms de domaine.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euro.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique nomme:

A) Madame Lisa WINGER, née le 26 mars 1962 en Californie, États-Unis d'Amérique, résident professionnellement au 2707 Butterfield Road, Ste. 100 in Oak Brook, IL 60523, États-Unis d'Amérique, désignée comme gérante de classe «A» pour un temps indéterminé;

B) Monsieur Franck VAN COPPENOLLE, né le 16 juin 1971 à Ronse, Belgique, résident professionnellement à Industriepark Noord 30, 9100 Sint Niklaas Oost - Vlanderen, Belgique, désigné comme gérant de classe «A» pour un temps indéterminé; et

C) Madame Laetitia ANTOINE, née le 30 mars 1973 à Woippy (57), France, résident professionnellement à 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, désignée comme gérante de classe «B» pour un temps indéterminé.

2) Le siège social de la société est au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. MARK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106893/331.

(110122864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011113652/13.

(110129579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

33 Cavendish Square

Londres, W1G OPW

Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113653/17.

(110129617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

33 Cavendish Square

Londres, W1G OPW

Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113656/17.

(110129613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

ACE Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.182.

L'an deux mil onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme 'ACE FASHION S.A.', ayant son siège social à L-3898 Foetz, 1, rue du Brill, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 50.182.

La société a été constituée par acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 28 juin 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises; la dernière fois aux termes d'un acte passé par devant Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, en date du 1^{er} avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 7 juin 2004,

avec un capital social actuel de EUR 247.000 (deux cent quarante-sept mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Mr Claude DENOEL, demeurant à Halanzy.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, demeurant à Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Claude DENOEL, précité.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédée par chacun d'eux ont été porté sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

I.- Que le mandataire de l'actionnaire unique représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de liste de présence que les mille (1000) actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacement des mille (1000) actions existantes par 6.500 (six mille cinq cent) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires actuels de la société, le conseil avisant équitablement en cas de rompu.

2. Présentation du projet de scission par absorption de la société anonyme 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG', ayant son siège social à L-6117 Junglinster, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 34.266. (société absorbée), par deux sociétés, dont la société ACE FASHION S.A.

3. Renonciation par les actionnaires à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), et 295 paragraphe 1 (c) (d) et (e).

4. Dégrogation au projet de scission comme mentionné ci-dessous:

- La valeur des activités transférées = 677.020,29 EUR (au lieu de 681.660,00 EUR)

- Emission de 17.816 nouvelles actions (au lieu de 180).

- Approbation du projet de scission, modifié comme dit, et décision de procéder à la scission par absorption de 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG' (la société scindée) par deux sociétés, dont ACE

FASHION S.A., conformément aux dispositions du projet de scission du 29 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 647 du 6 avril 2011,

et plus particulièrement à ce sujet, augmentation du capital social à concurrence de EUR 677.020,29 (six cent soixante-dix-sept mille vingt Euros vingt-neuf centimes) par un apport en nature correspondant à la valeur résultante de l'apport de la société 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG en abrégé 'SC LUXEMBOURG',

afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de EUR 247.000 (deux cent quarante-sept mille Euros) à 924.020,29 (neuf cent vingt-quatre mille vingt Euros vingt-neuf), par l'émission de 17.816 (dix-sept mille huit cent seize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à attribuer à l'actionnaire unique de la société scindée.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes par 6.500 (six mille cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer à l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté le projet de scission daté du 29 mars 2011, prévoyant l'absorption de la société 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG' par deux sociétés, dont ACE FASHION S.A.

la scission devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à deux sociétés, dont ACE FASHION S.A., ledit projet de scission annexé à la convocation, ayant été publié au Mémorial C numéro 647 du 6 avril 2011 conformément à l'article 290 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires, renonce à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), et 295 paragraphe 1 (c) (d) et (e),

de sorte qu'il ne sera pas établi de rapport des conseils d'administration des sociétés participant à la scission, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de scission, ni de rapport de réviseur d'entreprises

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les autres documents requis par l'article 295 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le projet de scission et décide de réaliser la scission par absorption de la société 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG' aux conditions et modalités prévues par le projet de scission, pour ACE FASHION S.A..

Cinquième résolution

L'assemblée déroge au projet de scission comme suit:

- la valeur des activités transférées = 677.020,29 EUR (au lieu de 681.660,00 EUR);
- émission de 17.816 nouvelles actions (au lieu de 180);

et approuve les modifications au projet de scission, et décide de procéder à la scission par absorption de 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG' (la société scindée) par deux sociétés, dont ACE FASHION S.A., conformément aux dispositions du projet de scission du 29 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 647 du 6 avril 2011,

et plus particulièrement à ce sujet, augmentation du capital social à concurrence de EUR 677.020,29 (six cent soixante-dix-sept mille vingt Euros vingt-neuf centimes) par un apport en nature correspondant à la valeur résultante de l'apport d'une branche d'activité de la société 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG',

afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de EUR 247.000 (deux cent quarante-sept mille Euros) à 924.020,29 (neuf cent vingt-quatre mille vingt Euros et vingt-neuf Cents),

par l'émission de 17.816 (dix-sept mille huit cent seize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à attribuer à l'actionnaire unique de la société scindée

ici représentée par Mr Claude DENOEL, précité, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2011 jointe en annexe au présent acte.

Le prédit apport se compose comme suit:

L'apport de la S.A. 'SC LUXEMBOURG' consiste en une branche de ses activités ainsi que les passifs et les actifs qui s'y rattachent.

Il s'agit en l'occurrence de l'exploitation d'un point de vente JBC situé à L - 6117 Junglinster, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle, la S.A. ACE FASHION exploitant déjà l'ensemble des autres points de vente JBC au Luxembourg.

Les éléments transférés comprennent:

- Fonds propres;
- Aménagement du magasin de Junglinster;
- Marchandises en stock;
- Dettes fournisseurs et factures à recevoir;
- Dettes fiscales envers l'administration de l'enregistrement et des revenus;
- Compte courant TVA à payer;
- Dettes sociales;
- Compte courant avec sociétés liées;
- Comptes en banque et caisse du point de vente;

schématisé comptablement de la manière suivante:

	31/12/2010		31/12/2010
C. Actifs immobilisés		A. Capitaux propres	
II. Immobilisations corporelles	299 445,16	I. Capital souscrit	28 811,97
		IV. Réserves	12 595,95
D. Actif circulant		V. Résultats reportés	464 342,90
1. Stocks	80 631,93	VI. Résultats de l'exercice	171 269,47
II. Créances			
1. Créances à plus d'un an	40 288,86	C. Dettes	
2. Créances à un an au plus	111 575,91	2. Dettes à un an au plus	104 818,73
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	248 286,09		
E. Comptes de régularisation	1 611,07		
TOTAL DE L'ACTIF	<u>781 839,02</u>	TOTAL DU PASSIF	<u>781 839,02</u>

Ainsi que de manière non exhaustive les éléments incorporels suivants non valorisés au bilan:

- Clientèle;
- Savoir faire de l'équipe de vente;
- Réputation;
- Positionnement stratégique;

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société "Van Geet, Derick & Co, Réviseurs d'Entreprises S.à r.l.", ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, lequel rapport établi conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas, au moins, au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, sans prime d'émission."

Le rapport, daté du 20 juin 2011, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 924.020,29 (neuf cent vingt-quatre mille vingt Euros et vingt-neuf cents), représenté par 24.316 (vingt- quatre mille trois cent seize) actions sans désignation de valeur nominale."

Condition suspensive

Vu l'approbation de la scission par la société absorbée, l'assemblée constate la réalisation de la scission à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la scission, et d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

Toutes les résolutions prises ci-avant sont soumises à la condition suspensive de l'approbation de la scission et de l'apport en résultant, par l'assemblée de la sociétés SURPRISE S.A.

112766

Déclaration

En conformité avec l'article 300 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de scission

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, est estimé à EUR 2.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Denoel, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2011. LAC/2011/29944. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011111932/172.

(110127215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

**Dominus Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Dendrobium S.A.)**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.144.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113655/11.

(110130185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

33 Cavendish Square

Londres, W1G OPW

Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113657/17.

(110129618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.814.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2011

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, la société CLERC, ayant son siège social au 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111831.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Aout 2011.

Pour Kaola S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011113705/20.

(110129806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.298.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au
33 Cavendish Square
Londres, W1G OPW
Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113658/17.

(110129621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

—
Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au
33 Cavendish Square
Londres, W1G OPW
Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113659/16.

(110129628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Euros Plans International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.340.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113671/10.

(110130181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tinsel Group S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated October 26, 2006 (the Company) and the articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 11, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 800 on April 22, 2011.

The Meeting is opened by the Chairman, Mrs. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary and the Meeting elects as Scrutineer Mrs. Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the twenty seven thousand eight hundred sixty nine (27,869) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new class of shares of the Company, namely the class T3 shares, having the rights and obligations as set forth in the Articles, and conversion of three hundred (300) existing class S4 shares of the Company into three hundred (300) class T3 shares of the Company.

2. Rectification of an error included in article 5.1 of the Articles;

3. Amendment of articles 5.3., 17 and 19.2. of the Articles.

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares, namely the T3 shares of the Company, having the right and obligations as set forth in the Articles, and conversion of three hundred (300) existing class S4 shares of the Company into three hundred (300) class T3 shares of the Company.

Second resolution

The Meeting notes that a clerical error has been made in the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company dated January 3, 2011 and January 11, 2011 held in the presence of the undersigned notary in classes of shares E (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17) and classes of shares F (F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, F12, F13, F14, F15, F16, F17, F18, F19, F20, F21, F22, F23, F24 and F25) have been erroneously designated as ordinary classes of shares while these classes of shares E (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17) and classes of shares F (F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11) were created by an extraordinary general meeting of shareholders held on February 26, 2010 in the presence of notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg and classes of shares F12, F13, F14, F15, F16, F17, F18, F19, F20, F21, F22, F23, F24 and F25 had to be created by an extraordinary general meeting of shareholders on January 3, 2011 in the presence of the undersigned notary, all as nonvoting shares. The Meeting thus decides to rectify this error so that article 5.1. of the Articles reads as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at eight hundred and thirty-six thousand seven United States Dollars (USD 836,070), divided into twenty-seven thousand eight hundred sixty-nine (27,869) shares each in registered form, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

a) voting shares

twenty one thousand six hundred forty-one (21,641) shares are ordinary voting shares classified as follows: nine hundred forty-five (945) class A shares, one thousand two hundred (1,200) class S1 shares, two thousand two hundred twenty (2,220) class S2 shares, three thousand five hundred ten (3,510) class S3 shares, ten thousand one hundred seventy (10,170) class S4 shares, twenty (20) class T1 shares, three hundred thirty-six (336) class T2 shares, three hundred (300) class T3 shares, eight hundred forty (840) class NL1 shares, seven hundred eighty (780) class NL2 shares, seven hundred twenty (720) class NL3 shares, one hundred five (105) class RS1-2006 shares, one hundred twenty (120) class RS1-2008 shares, one hundred ninety-five (195) class RS1-2010 shares, one hundred twenty (120) class RS2-2008 shares and sixty (60) class RS3-2010 shares.

b) non-voting shares

six thousand two hundred twenty-eight (6,228) are non-voting shares -called F shares and E shares in the following classes: eighty-two (82) class F1 shares, one hundred ten (110) class F2 shares, four hundred eighty (480) class F3 shares, one hundred eighty (180) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, one hundred twenty-five (125) class F6 shares, four hundred eighty-seven (487) class F7 shares, one hundred forty-four (144) class F8 shares, sixty-nine (69) class F9 shares, two hundred twenty-seven (227) class F10 shares, forty-five (45) class F11 shares, seven hundred eighty (780) class F12 shares, two hundred forty (240) class F13 shares, one hundred eighty (180) class F14 shares, one hundred twenty (120) class F15 shares, one hundred thirty-five (135) class F16 shares, one hundred thirty-five (135) class F17 shares, forty-five (45) class F18 shares, four hundred fifty (450) class F19 shares, one hundred fifty (150) class F20 shares, two hundred eighty-five (285) class F21 shares, twenty-four (24) class F22 shares, one hundred fifty (150) class F23 shares, thirty (30) class F24 shares, six (6)) class F25 shares, twenty-two (22) class E1 shares, forty-two (42) class E2 shares, twenty-six (26) class E3 shares, eighteen (18) class E4 shares, twelve (12) class E5 shares, two hundred five (205) class E6 shares, sixteen (16) class E7 shares, thirty-two (32) class E8 shares, one hundred twenty-nine (129) class E9 shares, sixty-two (62) class E10 shares, three hundred forty-one (341) class E11 shares, one hundred twenty-nine (129) class E12 shares, seventy-seven (77) class E13 shares, eighteen (18) class E14 shares, one hundred twenty (120) class E 15 shares, ninety (90) class E16 shares and one hundred fifty (150) class E 17 shares.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 5.3. 17 and 19.2. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5.3. The shares of the Company shall reflect the performance of a given underlying combination in shares of Vitol Holding II S.A. (Vitol Holding II), a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.512, as initially determined by the resolutions of the shareholders of the Company at the time of the creation of the relevant shares, as such combination may be amended from time to time in accordance with article 5.4 of these Articles.

Art. 17. Statutory / External Auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders of the Company for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met (or if the Company voluntarily decides to appoint an independent auditor), the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d’entreprises agréé).

-19.2. Any distribution made on the shares of any class in any form whatsoever, whether as dividends, liquidation/proceeds or proceeds of repurchase or redemption, shall be determined by reference to the combination of shares in Vitol Holding II which underlies the shares of the respective class, such that the holders of the shares of such class of the Company shall be entitled to receive, pro rata to their invested capital (nominal amount and as the case may be share premium) an amount corresponding to (i) any proceeds and income (including, without limitation, any capital gains, any liquidation proceeds, any sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in relation to the relevant underlying combination of shares in Vitol Holding II represented by such given class of shares or derived from such proceeds and income, minus (ii) such portion of the Company’s costs as is proportionate to the relevant combination of shares, as (i) and (ii) are determined by the board of directors of the Company in its sole discretion and approved by the general meeting of shareholders of the Company.”

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tinsel Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 180, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 26 octobre 2006 (la Société) et les statuts de la Société (les Statuts) qui ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, daté du 11 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro 800 du 22 avril 2011.

L'Assemblée est ouverte par le Président, Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président nomme comme Secrétaire et l'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les vingt sept mille huit cent soixante neuf (27.869) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une nouvelle classe d'actions de la Société, soit les actions de classe T3, ayant les mêmes droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts, et conversion de trois cents (300) actions de classe S4 existantes de la Société en trois cents (300) actions de classe T3 de la Société;

2. rectification d'une erreur matérielle incluse dans l'article 5.1. des Statuts;

3. Modification des articles 5.3., 17 et 19.2 des Statuts.

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions de la Société, soit les actions de classe T3, ayant les droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts, et de convertir trois cents (300) actions de classe S4 existantes de la Société en trois cents (300) actions de classe T3 de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée note qu'une erreur s'est glissée dans les procès-verbaux notariés des assemblées générales des actionnaires de la Société du 3 janvier 2011 et du 11 janvier 2011, tenues devant le notaire instrumentant en ce que les actions de classes E (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17) et les actions de classe F (F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, F12, F13, F14, F15, F16, F17, F18, F19, F20, F21, F22, F23, F24 et F25) ont été erronément désignées comme classes d'actions ordinaires alors que ces actions de classes E (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17) de classes F (F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11) avaient été créées lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 février 2010 tenue devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg et les classes d'actions (F12, F13, F14, F15, F16, F17, F18, F19, F20, F21, F22, F23, F24 et F25) auraient dû être créées lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2011 tenue devant le notaire instrumentant toutes en tant qu'actions sans droit de vote. L'Assemblée décide donc de rectifier cette erreur de sorte que l'article 5.1 des Statuts a la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à huit cent trente-six mille soixante-dix dollars américains (USD 836.070), représenté par vingt-sept mille huit cent soixante-neuf (27.869) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) par action, classées comme suit:

a) actions avec droit de vote

vingt et un mille six cent quarante et un (21.641) actions sont des actions avec droit de vote ordinaires classées comme suit: neuf cent quarante-cinq (945) actions de classe A, mille deux cents (1.200) actions de classe S1, deux mille deux cent

vingt (2.220) actions de classe S2, trois mille cinq cent dix (3.510) actions de classe S3, dix mille cent soixante-dix (10.170) actions de classe S4, vingt (20) actions de classe T1, trois cent trente-six (336) actions de classe T2, trois cents (300) actions de classe T3, huit cent quarante (840) actions de classe NL1, sept cent quatre-vingt (780) actions de classe NL2, sept cent vingt (720) actions de classe NL3, cent cinq (105) actions de classe RS1-2006, cent vingt (120) actions de classe RS1-2008, cent quatre-vingt quinze (195) actions de classe RS1-2010, cent vingt (120) actions de classe RS2-2008 et soixante (60) actions de classe RS3-2010.

b) actions sans droit de vote

six mille deux cent vingt-huit (6.228) actions sont des actions sans droit de vote dénommées actions F et actions E dans les classes suivantes: quatre-vingt deux (82) actions de classe F1, cent dix (110) actions de classe F2, quatre cent quatre-vingt (480) actions de classe F3, cent quatre-vingt (180) actions de classe F4, soixante (60) actions de classe F5, cent vingt-cinq (125) actions de classe F6, quatre cent quatre-vingt sept (487) actions de classe F7, cent quarante-quatre (144) actions de classe F8, soixante-neuf (69) actions de classe F9, deux cent vingt-sept (227) actions de classe F10, quarante-cinq (45) actions de classe F11, sept cent quatre-vingt (780) actions de classe F12, deux cent quarante (240) actions de classe F13, cent quatre-vingt (180) actions de classe F14, cent vingt (120) actions de classe F15, cent trente-cinq (135) actions de classe F16, cent trente-cinq (135) actions de classe F17, quarante-cinq (45) actions de classe F18, quatre cent cinquante (450) actions de classe F19, cent cinquante (150) actions de classe F20, deux cent quatre-vingt cinq (285) actions de classe F21, vingt-quatre (24) actions de classe F22, cent cinquante (150) actions de classe F23, trente (30) actions de classe F24, six (6) actions de classe F25, vingt-deux (22) actions de classe E1, quarante-deux (42) actions de classe E2, vingt-six (26) actions de classe E3, dix-huit (18) actions de classe E4, douze (12) actions de classe E5, deux cent cinq (205) actions de classe E6, seize (16) actions de classe E7, trente-deux (32) actions de classe E8, cent vingt-neuf (129) actions de classe E9, soixante-deux (62) actions de classe E10, trois cent quarante-et-un (341) actions de classe E11, cent vingt-neuf (129) actions de classe E12, soixante dix-sept (77) actions de classe E13, dix-huit (18) actions de classe E14, cent vingt (120) actions de classe E15, quatre-vingt dix (90) actions de classe E16 et cent cinquante (150) actions de classe E17.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5.3., 17 ET 19.2 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.3.** Les actions de la Société refléteront la performance d'un regroupement d'actions sous-jacentes donné de Vitol Holding II S.A. (Vitol Holding II), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512, tel que déterminé initialement par les résolutions des actionnaires de la Société au moment de la création des actions concernées, tel que ce regroupement peut être modifié de temps à autre conformément à l'article 5.4 des présents Statuts.

Art. 17. Commissaire aux comptes / Réviseur externe.

17.1. Les opérations de la Société seront contrôlées par un commissaire aux comptes, actionnaire ou non. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une durée prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction sont révocables à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans motif. Si les seuils fixés par la loi concernant la nomination d'un réviseur indépendant sont atteints (ou si la Société décide volontairement de nommer un réviseur indépendant), les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé.

- 19.2 Toute distribution effectuée pour les actions de toute classe sous quelque forme que ce soit, que ce soit sous forme de dividendes, bonis de liquidation ou produits du rachat, sera déterminée en référence au regroupement des actions dans Vitol Holding II qui détermine les actions de la classe respective, de sorte que les détenteurs des actions de cette classe de la Société seront autorisés à percevoir, proportionnellement à leur capital investi (montant nominal et selon le cas prime d'émission) un montant correspondant à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, toutes plus-values, tous bonis de liquidation, produits de la vente et tout autre produits et revenus) obtenus par la Société en rapport avec le regroupement sous-jacent des actions de Vitol Holding II en question représentées par cette classe d'actions donnée ou dérivée de ces produits et revenus, moins (ii) cette partie des frais de la Société telle que proportionnée au regroupement d'actions concerné, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société à son unique discrétion et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.»

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35182. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011114153/222.

(110129955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

Les comptes annuels au 31/10/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011113660/11.

(110129582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Else 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.586.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

33 Cavendish Square

Londres, W1G OPW

Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113662/17.

(110129720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Cefeal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.740.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

De partsPardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Marc GIORGETTI, diplômé en gestion d'entreprises, né à Luxembourg, le 19 août 1961 (Matricule 1961 0819 438), demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CEFEAL S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Dondelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé (s).

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, de parts de sociétés civiles, la gestion ou la

mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La société a en outre comme objet toutes prestations de service dans le domaine de l'immobilier.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille onze.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Monsieur Marc GIORGETTI, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995.-

Assemblée générale extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Marc GIORGETTI, diplômé en gestion d'entreprises, né à Luxembourg, le 19 août 1961 (Matricule 1961 0819 438), demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgetti, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2011. Relation: EAC/2011 /10501. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 9 août 2011.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2011115040/80.

(110131322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Else 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.601.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au
33 Cavendish Square
Londres, W1G OPW
Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113663/17.

(110129724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Varisa Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 10 août 2011 à 11.30 heures*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Madame Verena KONG

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme.

K. LOZIE

Administrateur

COSAFIN S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011116786/24.

(110132801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

EAVF WGS SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF WGS SCS
Signature

Référence de publication: 2011113666/11.

(110129781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 144.490.

Im Jahre zweitausendelf, den sechszwanzigsten Juli,
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,
sind erschienen

1) die Allianz Versicherungs - Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 75727, und

2) die Allianz Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 19, Reinsburgstraße in D-70178 Stuttgart, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter Nummer HRB 20231,

(nachstehend die Gesellschafter),

beide hier vertreten durch Frau Victoria LEYENS, avocat à la Cour, wohnhaft in Luxemburg,
aufgrund zweier privatschriftlicher Vollmachten, ausgestellt in München, Deutschland, am 13. Juli 2011.

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Redoma S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt, gegründet unter der Bezeichnung TOWA S.à r.l. durch notarielle Urkunde vom 29. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 274, vom 9. Februar 2009 und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 144.490 (die Gesellschaft).

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss notarielle Urkunde vom 30. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2355 vom 3. November 2010.

Die Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht nachfolgenden Beschluss wie folgt zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 2, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft betreffend den Unternehmensgegenstand abzuändern und durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

" **Art. 2.** Alleiniger Zweck der Gesellschaft ist das Halten, unmittelbar oder mittelbar, von, bzw. über, Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen und ausländischen konzernfremden Gesellschaften."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und Kosten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte auf ca. eintausend Euro (EUR 1.000) geschätzt und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Vertreter der Erschienenen, hat der gleiche gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. LEYENS und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 26 juillet 2011. LAC/2011 /33788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. August 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011116232/49.

(110132255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

EIP Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.993.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2011, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Quentin Burgess en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011113667/14.

(110129772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Ifiducia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 132.833.

Monsieur Ryad OUSSEDIK, présente sa démission, avec effet au 4 juin 2009, en qualité de gérant administratif de la société IFIDUCIA S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce de et à LUXEMBOURG sous le numéro B132.833 et avec siège social au 1 rue de Roeser L-1898 KOCKELSCHEUER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 août 2011.

Pour IFIDUCIA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2011113687/16.

(110129943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Safindi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 162.691.

—
STATUTS

L' an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

La société anonyme «SAFINDI S.A» avec siège social à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, au capital social souscrit de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (3.200.000.-€), représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions nominatives, sans désignation de valeur nominale et entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B23.371,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 03 octobre 1985, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 350 en date du 30 novembre 1985,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT, en date du 28 novembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 160 du 14 mai 1990,

- modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT, en date du 25 juillet 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 331 du 5 septembre 1991,

- modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard LECUIT, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 205 du 8 mai 1995,
- modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard LECUIT, en date du 17 janvier 1995, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 260 du 14 juin 1995,
- modifiés suivant décision prise par le Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 803 du 25 septembre 2001;
- modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 2687, du 22 novembre 2007;
- et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2011, et qui sera formalisé et publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations en temps de droit;

ici représentée par:

a) Monsieur Bart Van Der Haegen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons,

b) et Monsieur Christian Van Meerbeeck, administrateur de société, demeurant à B-2610 Wilrijk, 45, Pastoor de Conincklaan,

agissant comme administrateurs de la prédite société, fonction à laquelle ils ont été renouvelés pour une période de six années courant à compter du 29 avril 2011 par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C des sociétés et Associations et ayant tous pouvoir à l'effet des présentes, en vertu de l'article douze des statuts, la société étant engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs,

La copie du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SAFINDI RE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Windhof.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000.-) représenté par trois mille deux cents actions (3.200 actions), chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros). Le capital libéré est de un million deux cent vingt cinq mille euros (EUR 1.225.000,-).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société doit être administrée par 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex, fax ou email.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs..

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un réviseur d'entreprise indépendant.

Assemblées

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leur lois modifiées trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille douze.

Par exception aux articles 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, SAFINDI S.A., prédite, et représentée comme il vient d'être dit, déclare souscrire les trois mille deux cents actions (3200) représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de la somme de UN MILLION DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.225.000 €) par des versements en espèces, de sorte que la somme UN MILLION DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.225.000 €) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le solde du capital social, soit la somme de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (1.975.000 €) sera libérée à la première demande du conseil d'administration.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros (2 200 EUR)

Assemblée générale extraordinaire

La société comparante préqualifiée, représentée comme il vient d'être dit, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian VAN MEERBEECK, demeurant à B-2610 Antwerpen-Wilrijk , 45, Pastoor de Conincklaan, président du conseil d'administration.

- Monsieur Marc MAES, administrateur, demeurant à B-3140 Keerbeen , 22, Denedreef

- Monsieur Philippe VERECKEN, administrateur, demeurant à B-2650 Edegem, 118 Kontichstraat.

2) Est appelé à la fonction de réviseur d'entreprise:

- La société Deloitte, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.67895.

3) Est appelé à la fonction de Dirigeant Agréé, Marsh Management Services Luxembourg ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74 rue de Merl.

4) Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et du réviseur, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2011.

5) Conformément à l'article 10 des statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

6) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Van der Haegen; Van Meerbeeck; , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/ 2011/ 9883. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113430/211.

(110129666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

EIP Participation S1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.994.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2011, l'associé unique de la société EIP Participation S1 S.à r.l., a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Quentin Burgess en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EIP Participation S1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011113668/14.

(110129754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Lambaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.467.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Sweden "ABR HOLMEN AB", established and having its registered office in SE-117 40 Stockholm, Reimerholmmsgatan 11 (Sweden), registered with the Swedish companies registration office (Bolagsverket) under the number 556769-3691,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "LAMBARO S.à r.l.", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 107467, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on April 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 867 of September 9, 2005,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher, on March 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 833 of April 17, 2009;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Suède "ABR HOLMEN AB", établie et ayant son siège social à SE-117 40 Stockholm, Reimerholmmsgatan 11 (Suède), inscrite au registre des sociétés suédois (Bolagsverket) sous le numéro 556769-3691,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'associée unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "LAMBARO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107467, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 18 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 867 du 9 septembre 2005,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, le 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 833 du 17 avril 2009;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114707/94.

(110131040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Paw Luxco II S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.478.

In the year two thousand and eleven, on the second of August.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Paw Luxco I S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159477,

Here represented by Mr. Tony Whiteman, manager, residing in Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder of Paw Luxco II S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B159478, having a current share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 25 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 June 2011, number 1192. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 October and to end on 30 September.

The sole shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on the date of 1 July 2011 shall end on 30 September 2011.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 21.** The Company's year commences on the first of October and ends on the thirtieth of September.”

Third Resolution

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 22 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22.** Each year on the thirtieth of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Paw Luxco I S.C.A., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159477,

Ici représentée par M. Tony Whiteman, gérant, demeurant à Luxembourg.

La comparante est l'associé unique de Paw Luxco II S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159478, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 juin 2011, numéro 1192. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société afin de commencer le 1^{er} octobre et de se terminer le 30 septembre.

L'associé unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} juillet 2011 se terminera le 30 septembre 2011.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de changer l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.»

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de changer l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Chaque année au trente septembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Whiterman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2011114058/91.

(110130401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Promo Weiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.620.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

La société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.L» (1999 2407 002), établie et ayant son siège à L-9806 Hosingen, 66, Haaptstrooss, RCS B96.842,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 1999, publié au Mémorial C Numéro 636 du 23 août 1999, modifiée pour une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2009, publié au dit Mémorial C Numéro 1645 du 26 août 2009,

ici représentée par son gérant, Monsieur Christian WEISS, agent immobilier, demeurant à L - 9990 Weiswampach, 4, Kleine Weeg,

nommé à sa fonction suivant assemblée générale tenue en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C et pouvant engager la société valablement par sa signature individuelle,

Laquelle comparante, ici représentée comme dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de «PROMO WEISS S.à r.l.», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Hosingen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers bâtis et non bâtis, sous forme de location, vente et échange ainsi que la promotion immobilière. Elle pourra exercer toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

1. Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués, sans indication de motifs, par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l.», prénommée.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,-EUR).

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, ici représenté comme dit, désigne Monsieur Christian WEISS, agent immobilier, né à Ettelbruck, le 28 juin 1980, demeurant à L-9990 Weiswampach, Kleine Weeg, 4, comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L -9806 Hosingen, Hauptstrooss 66.

3.- L'Assemblée Générale ratifie tous les engagements pris au nom de la société en formation avant le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Weiss, C. Weiss, Kerger, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 juillet 2011. Relation: CLE/2011/821. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 29 juillet 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011113545/129.

(110128155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.703.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 10 juin 2011 les décisions suivantes:

- révoquer Eurofid S.à r.l., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B92176 en tant que commissaire au compte de la Société avec effet immédiat;

- nommer Deloitte S.A., une société ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 17 janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011113808/18.

(110130843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EIP Participation S2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.995.

EXTRAIT

En date du 29 juillet 2011, l'associé unique de la société EIP Participation S2 S.à r.l., a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Quentin Burgess en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EIP Participation S2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011113669/14.

(110129763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Aures Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.399.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Monsieur Madjid GAOUUDA, né le 04 mai 1972 à Batna (Algérie) et demeurant à F-55300 Saint-Miele, 4, rue Chanoines.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Hakim GAOUUDA, né le 11 juin 1987 à Briey (France) et demeurant à F-54240 Joeuf, 87, rue Clémenceau.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2011114248/19.

(110130056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Falconbourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.749.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 31 juillet 2011

L'associé unique de Falconbourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ziwei Liao de ses fonctions de Gérant A de la Société, avec effet au 31 juillet 2011.

Luxembourg, le 04/08/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011113672/13.

(110129760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 150.806.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2011:

Erneuerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Das Mandat für den Wirtschaftsprüfer besteht bis zur ordentlichen Generalversammlung in 2012 für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011.

Luxemburg, den 20. Juli 2011.

Unterschriften

Ein Zeichnungsberechtigter

Référence de publication: 2011113673/14.

(110129937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Avant-Garde Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 142.527.

—
suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} août 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat
- élection d'un nouvel administrateur:

M. Christoph Nellinger, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

M. Christoph Nellinger, Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 1^{er} août 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

10, rue de Medernach

L-7619 Larochette

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 1^{er} août 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

AVANT-GARDE YACHTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011118509/27.

(110134954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Financial Solutions Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 98.263.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113674/10.

(110130209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.579.

Le bilan au 31 mars 2011, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finlabo Investments SICAV

Signature

Référence de publication: 2011113675/12.

(110129928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Grayson Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 123.551.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2011, que le siège de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

GRAYSON INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2011113677/13.

(110129944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.810.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 15 juillet 2011 que:

- Madame Isabelle Lentz a démissionné de son mandat de gérante de classe A avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967, à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de classe A en remplacement de Madame Isabelle Lentz avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011114287/19.

(110130123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Independent Research Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.905.

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDEPENDENT RESEARCH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 809 du 8 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 124.905.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Maître Danielle KOLBACH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Changement rétroactif de l'exercice social au 31 octobre 2010;
- 2.- Modification de l'exercice social;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier avec effet rétroactif au 31 octobre de l'année 2010 l'article 16 des statuts et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de l'année qui suit.»

L'assemblée décide que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2010 a pris fin le 31 octobre 2010, et qu'un nouvel exercice social a couru à partir du 1^{er} novembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier avec effet rétroactif au 31 décembre de l'année 2010 l'article 16 des statuts et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

L'assemblée décide que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} novembre 2010 a pris fin le 31 décembre 2010, et qu'un nouvel exercice social a couru à partir du 1^{er} janvier 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER; N. GLOESENER; D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32738. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113983/55.

(110130431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric International Japan Investments I S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011113678/13.

(110130129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Kocham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113706/13.

(110129730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Globo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.093.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBO LUX S.A." (numéro d'identité 2010 22 04 604), avec siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.093, constituée sous la dénomination de «IRISH & GYPSY COB S.A.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 931 du 4 mai 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1965 du 22 septembre 2010 et en date du 29 avril 2011, en voie de publication au Mémorial C, ledit acte contenant entre autres changement de la dénomination sociale en «GLOBO LUX S.A.».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSSIS, J.-M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2778. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011113679/66.

(110129971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Horizont Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.808.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113681/10.

(110130210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

1. Les administrateurs de HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. ont décidé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 17 juin 2011:

- d'accepter la démission avec effet au 17 juin 2011 de Monsieur Richard Godfrey comme Administrateur,
- de coopter Monsieur Arjun Bambawale (demeurant 8 Canada Square, London E14 5HQ) comme Administrateur avec effet au 17 juin 2011 en remplacement de Monsieur Richard Godfrey.

Pour HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011113682/14.

(110129902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Beltone MidCap Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 juin 2011

En date du 3 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Abdel-Monem Omran, de Monsieur Paul Tholly, de Monsieur Hazem Barakat et de Monsieur Dominique Nouvellet en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
- de renouveler le mandat de Monsieur Abdel-Monem Omran en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beltone MidCap Management SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011113819/18.

(110130306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

I&G Galileo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

Extrait des résolutions des associés du 1^{er} Août 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet au 21 septembre 2010.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113683/15.

(110129675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

I&G Galileo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 6 juin 2011

Le gérant de la Société a décidé en date du 6 juin 2011 de transférer le siège de la Société du 14-16 Rue Philippe, II, Luxembourg, L-2340, au 44, Avenue J.F Kennedy, Kirchberg, Luxembourg, L-1855 avec effet au 24 juin 2011.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Compagny S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113684/15.

(110129685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Sofin Credit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 57.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2010 tenue 1^{er} Juin 2011 à 18.00 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance de la nouvelle adresse de la société Wilbur Associates Ltd, commissaire aux comptes de la société, à savoir: Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, N-8188, Nassau, Bahamas.

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur - délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- Administrateur-délégué:

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- Commissaire aux comptes:

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200; Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, N-8188, Nassau, Bahamas;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à l'assemblée annuelle à être tenue en 2012.

Référence de publication: 2011116938/24.

(110133503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.784.

—
L'an deux mille onze.

Le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Tania Crasneanski, Consultant Financier, née à Grenoble (France), le 3 mai 1971, demeurant au 6, allée des Brouillards, F-75018 Paris, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte;

2.- Madame Nora LEMHACHHECHE, Consultant Financier, née à Constantine (Algérie), le 26 novembre 1968, demeurant à L-1750 Luxembourg, 18, avenue Victor Hugo, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée Stratford Capital Management S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 132.784,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 08 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2660 du 20 novembre 2007,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Mademoiselle Tania Crasneanski, prénommée, QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	90
2.- Madame Nora LEMHACHHECHE, prénommée, DIX PARTS SOCIALES	<u>10</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Le capital social est augmenté à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-), pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 212.500,-) par la création de MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Madame Nora LEMHACHHECHE, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant, renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les MILLE SIX CENTS (1.600) nouvelles parts sociales de cent-vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune sont souscrites par Mademoiselle Tania Crasneanski, prénommée, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu de la prédite procuration annexée au présent acte.

La somme de DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ-CENTS EUROS (€ 212.500,-), représenté par MILLE SEPT CENTS (1.700) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune."

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

" **Art. 6.** The capital is set at two hundred twelve thousand five hundred Euro (€ 212,500.-) divided into one thousand seven hundred (1,700) shares (the "Shares") of one hundred twenty-five euro (€ 125.-) each."

Les MILLE SEPT CENTS (1.700) PARTS SOCIALES sont réparties comme suit:

1.- Mademoiselle Tania Crasneanski, prénommée, MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	1690
2.- Madame Nora LEMHACHHECHE, prénommée, DIX PARTS SOCIALES	<u>10</u>
TOTAL: MILLE SEPT CENTS PARTS SOCIALES	1.700

2.- Le paragraphe suivant est ajouté à l'objet social de la société, de sorte que le 3^{ème} alinéa de l'article deux (2) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

La société a également pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

Art. 2. 3^{ème}. The objects of the Company shall also be taking out of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign enterprises or companies, the acquisition by purchase, exchange, subscription, contribution of any other kind, and the alienation by sale, exchange and any other method of securities of all kinds; the control and exploitation of those participations, in particular through the grant to the enterprises in which it is interested of all assistance, loans, advances or guarantees, and more generally, any commercial, financial or securities transactions related directly or indirectly to the Company's objects or liable to contribute to its development.

The Company may also and subsidiarily purchase, sell, rent and manage any immovable property whether located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

112796

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Pascal Recken.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114832/81.

(110131793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

I&G Galileo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

33 Cavendish Square

Londres, WIG OPW

Royaume-Uni

Luxembourg, le 3 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113685/17.

(110129727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Carey Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.683.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CAREY CONSULTANTS LTD, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Nerine Chambers, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), constituée sous l'empire des lois des Iles Vierges Britanniques et en cours de transfert vers le Luxembourg (ci-après nommé «la Société»)

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg (le Scrutateur).

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire instrumentant de déclarer que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux reporté sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants. Cette liste de présence, signée ne varietur par le bureau et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte. De la même façon, les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné,

resteront jointes au présent. Les actions représentant l'ensemble du capital social présentes ou représentées à cette Assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

II. Les convocations à l'Assemblée requises par les statuts ont été régulièrement distribuées et les actionnaires présents ou représentés ont eu pleine connaissance de l'agenda. Les actionnaires présents ou représentés ont aussi déclaré, conformément aux statuts de la Société, qu'ils renonçaient au délai de 21 jours préalables à toute réunion de l'Assemblée tel que spécifié dans les dits statuts.

III. Les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée:

- Memorandum of Association et Articles of Associations;
- Certificate of incorporation;
- une copie du "Certificate of Good Standing".
- Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue aux Iles Vierges Britanniques le 22 juin 2011;
- Résolution écrite des actionnaires de la Société datée du 22 juin 2011;
- Registre des actionnaires.

Tous les documents ci-dessus mentionnés ont été signés et paraphés par les personnes comparantes et le notaire soussigné et resteront annexés au présent.

IV. La Société veut transférer son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg. En outre, un conseil d'administration tenu aux Iles Vierges Britanniques le 22 juin 2011 a décidé (i) de transférer le siège statutaire de la Société au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, à la condition suspensive de la ratification par la présente Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (ii) de nommer un réviseur d'entreprise pour procéder à l'évaluation des actifs de la Société et émettre son rapport sur ce point, (iii) de convoquer la présente Assemblée extraordinaire des actionnaires, (iv) de nommer trois (3) nouveaux administrateurs.

La Résolution écrite des actionnaires de la Société datée du 22 juin 2011 a déjà décidé du transfert du siège statutaire, qui est aussi le siège effectif et le principal établissement de la Société, des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, selon les termes et conditions prévus par la législation luxembourgeoise, sans rupture de la personnalité juridique de la Société qui se poursuit sans interruption.

V. Par ailleurs, il appartient à la présente assemblée générale de statuer sur les modifications statutaires nécessaires pour mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise et de décider de la nomination du commissaire aux comptes.

Il résulte d'un rapport établi en date du 1^{er} juillet 2011, par Arnaud Yamalian, représentant de la société AYMS AUDIT SàRL, Réviseur d'Entreprises agréé, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, que la valeur nette de la Société est au moins égale au montant de son capital social, à savoir neuf millions d'euros (€ 9.000.000,-).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises.»

Ce rapport, signé et paraphé par les parties comparantes et par le notaire instrumentant sera annexé et enregistré avec le présent acte.

L'universalité des actifs et passifs de la Société ressort d'une situation financière des comptes de la société au 1^{er} juillet 2011, laquelle restera annexée au présent acte.

VI. L'agenda est le suivant:

- (1) Approbation et ratification de la nouvelle adresse de la Société;
- (2) Transfert du siège statutaire, du siège effectif et du principal établissement à Luxembourg, acquisition de la nationalité luxembourgeoise et soumission à l'ordre juridique luxembourgeois sans discontinuité de la personnalité juridique;
- (3) Constatation du montant du capital social;
- (4) Modification des statuts afin de se conformer à la loi luxembourgeoise et notamment:
 - Modification de la forme sociale de la Société de CAREY CONSULTANTS LTD à CAREY CONSULTANTS S.A.;
 - Modification de l'objet social de la Société;
- (5) Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs:
 - M. Jean-Marie LEGENDRE, né le 01 février 1946 à Paris, France, domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}., L-2210 Luxembourg;
 - S.G.A. SERVICES S.A., une société anonyme valablement constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège statutaire sis au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.118;
 - F.M.S. SERVICES S.A., une société anonyme valablement constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège statutaire sis au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.240;

(6) Nomination d'un commissaire aux comptes;

(7) Divers.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée approuve et ratifie la décision du conseil d'administration qui s'est tenu le 22 juin 2011 aux Iles Vierges Britanniques et qui a décidé de transférer le siège statutaire, qui est aussi le siège de la direction effective et le principal établissement de la Société, des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate qu'à la suite de la première résolution, relative au transfert du siège statutaire de la Société, qui est aussi son siège de direction effective et son principal établissement; la Société a acquis la nationalité luxembourgeoise et est dès lors soumise au droit luxembourgeois à l'exclusion de toute autre loi sous la forme d'une société de participations financières (SOPARFI) Ainsi les présentes résolutions sont passées en accord avec le droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que le capital social est fixé à neuf millions euros (9.000.000 EUR) représenté par neuf mille (9.000) actions de mille euros (1.000 EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la Société pour les adapter à la législation luxembourgeoise. Les statuts auront désormais la lecture suivante:

Art. 1^{er}. «**Forme, Dénomination.** La société anciennement dénommée CAREY CONSULTANTS LTD à été transférée au Luxembourg en la forme d'une société anonyme sous le nom de CAREY CONSULTANTS S.A.;

(Ci-après «la Société»).

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CAREY CONSULTANTS S.A

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont chacun relèvera d'une catégorie d'administrateurs différente, si plusieurs catégories ont été créées ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois (3) administrateurs pour une durée de six ans:

- M. Jean-Marie LEGENDRE, né le 01 février 1946 à Paris, France, domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg;

- S.G.A. SERVICES S.A., une société anonyme valablement constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège statutaire sis au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.118, est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, ayant son adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- F.M.S. SERVICES S.A., une société anonyme valablement constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège statutaire sis au 3, avenue Pasteur, L- 2311 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.240, est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, ayant son adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Eric Herremans, avec adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Septième résolution

L'Assemblée décide, par exception à l'Article 15 des statuts coordonnés, que le premier exercice comptable régit par le droit luxembourgeois débute à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs en fonction avant le transfert du siège.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à cinq mille cinq cents euros (€ 5.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français, suivis d'une traduction anglaise; et qu'à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011113107/225.

(110129577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Athena Private Equity 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 136.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Private Equity S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011118156/12.

(110136179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.